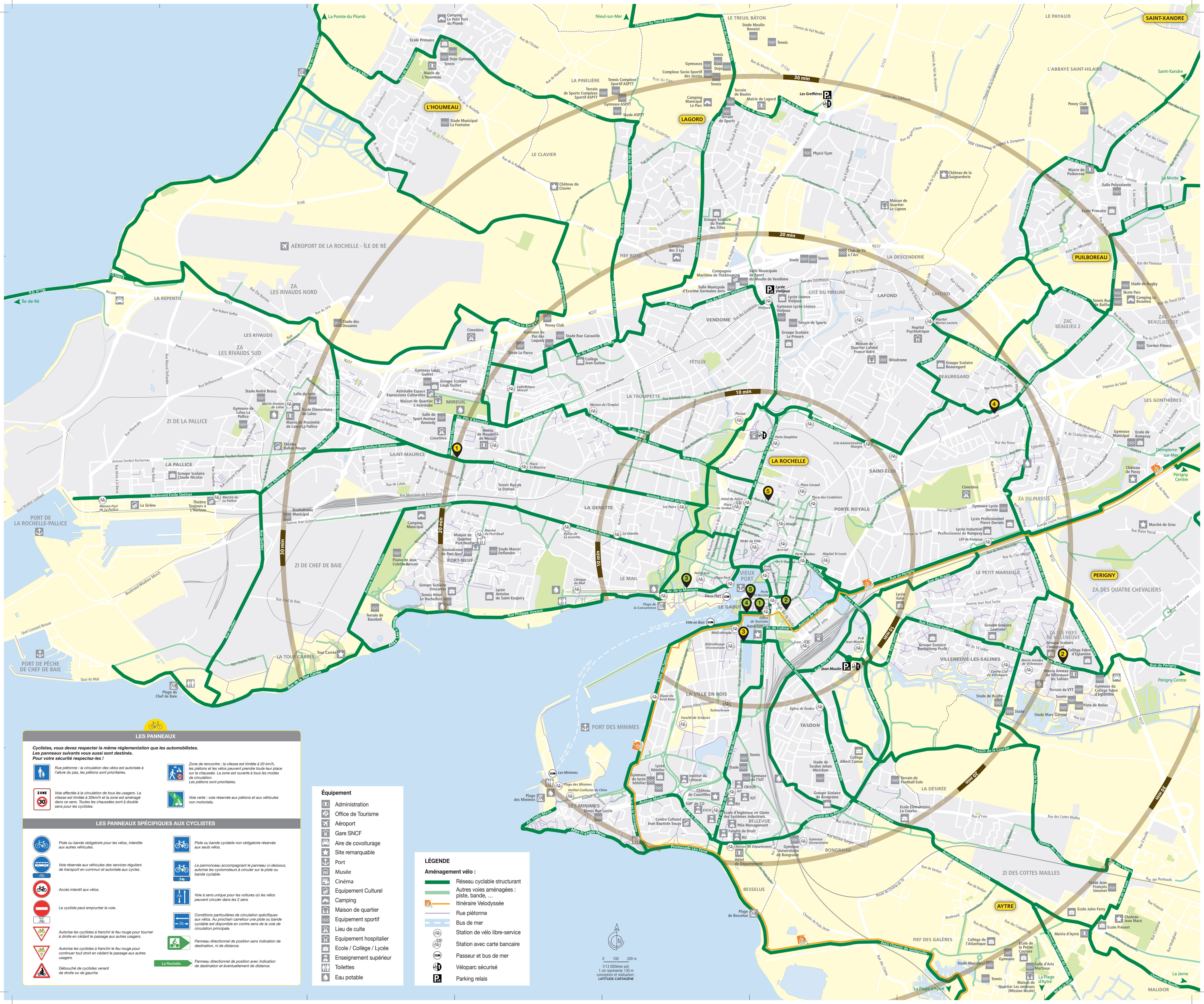




LES PANNEAUX

Cyclistes, vous devez respecter la même réglementation que les automobilistes. Les panneaux suivants vous aussi sont destinés. Pour votre sécurité respectez-les !

- 

Rue piétonne : la circulation des vélos est autorisée à l'allure du pas, les piétons sont prioritaires.
- 

Voie affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse est limitée à 30km/h et la zone est aménagée dans ce sens. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.
- 

Zone de rencontre : la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. Les piétons sont prioritaires.
- 

Voie verte : voie réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.

LES PANNEAUX SPÉCIFIQUES AUX CYCLISTES

- 

Piste ou bande obligatoire pour les vélos, interdite aux autres véhicules.
- 

Piste ou bande cyclable non obligatoire réservée aux seuls vélos.
- 

Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun et autorisée aux cycles.
- 

Accès interdit aux vélos.
- 

Accès interdit aux vélos.
- 

Le cycliste peut emprunter la voie.
- 

Conditions particulières de circulation spécifiques aux vélos. Au prochain carrefour une piste ou bande cyclable est disponible en contre sens de la voie de circulation principale.
- 

Panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance.
- 

Panneau directionnel de position avec indication de destination et éventuellement de distance.
- 

La Rochelle

Équipement

- Administration
- Office de Tourisme
- Aéroport
- Gare SNCF
- Aire de covotuage
- Site remarquable
- Port
- Musée
- Cinéma
- Équipement Culturel
- Camping
- Maison de quartier
- Équipement sportif
- Lieu de culte
- Équipement hospitalier
- Ecole / Collège / Lycée
- Enseignement supérieur
- Toilettes
- Eau potable

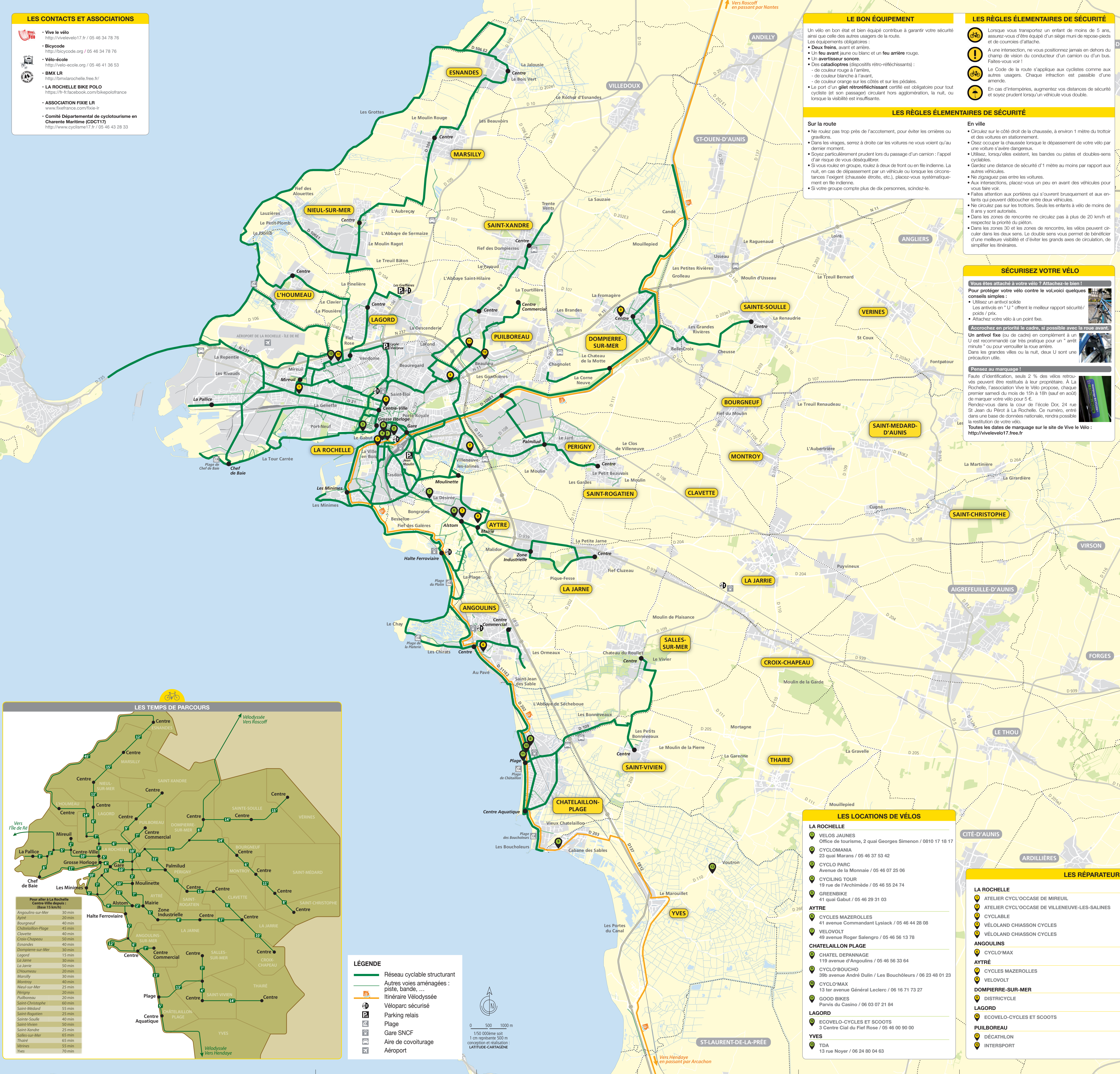
LÉGENDE

- Aménagement vélo :**
- Réseau cyclable structurant
 - Autres voies aménagées : piste, bande, ...
 - Itinéraire Velodyssée
 - Rue piétonne
 - Bus de mer
 - Station de vélo libre-service
 - Station avec carte bancaire
 - Passeur et bus de mer
 - Véloparc sécurisé
 - Parking relais



LES CONTACTS ET ASSOCIATIONS

- Vive le vélo**
<http://vivelevelo17.fr/> / 05 46 34 78 76
- Bicycode**
<https://bicycode.org/> / 05 46 34 78 76
- Vélo-école**
<http://velo-ecole.org/> / 05 46 41 36 53
- BMX LR**
<http://bmxlarochele.free.fr/>
- LA ROCHELLE BIKE POLO**
<https://fr-fr.facebook.com/bikepolofrance>
- ASSOCIATION FIXIE LR**
www.fixiefrance.com/fixie-fr
- Comité Départemental de cyclotourisme en Charente Maritime (CCCT17)**
<http://www.cyclisme17.fr/> / 05 46 43 28 33



- LÉGENDE**
- Réseau cyclable structurant
 - Autres voies aménagées : piste, bande, ...
 - Itinéraire Véloodyssée
 - Véloparc sécurisé
 - Parking relais
 - Plage
 - Gare SNCF
 - Aire de covoiturage
 - Aéroport



LE BON ÉQUIPEMENT

- Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.
- Les équipements obligatoires :
- Deux freins, avant et arrière.
 - Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
 - Un avertisseur sonore.
 - Des catadioptrés (dispositifs rétro-réfléchissants) :
 - de couleur rouge à l'arrière,
 - de couleur blanche à l'avant,
 - de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
 - Le port d'un gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

- Sur la route**
- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
 - Dans les virages, serrez à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
 - Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
 - Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
 - Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

- Lorsque vous transportez un enfant de moins de 5 ans, assurez-vous d'être équipé d'un siège muni de repose-pieds et de courroies d'attache.
- A une intersection, ne vous positionnez jamais en dehors du champ de vision du conducteur d'un camion ou d'un bus. Faites-vous voir !
 - Un Code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers. Chacun est responsable. Faites-vous respecter.
 - En cas d'intempéries, augmentez vos distances de sécurité et soyez attentif lorsque vous circulez sur des surfaces glissantes.

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

- En ville**
- Circulez sur le côté droit de la chaussée, à environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement.
 - Occupez la chaussée lorsque le dépassement de votre vélo par une voiture s'avère dangereux.
 - Utilisez, lorsqu'elles existent, les bandes ou pistes et doubles-sens cyclables.
 - Gardez une distance de sécurité d'1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules.
 - Ne zigzaguez pas entre les voitures.
 - Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir.
 - Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules.
 - Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.
 - Dans les zones de rencontre ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton.
 - Dans les zones 30 et les zones de rencontre, les vélos peuvent circuler dans les deux sens. Le double sens vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité et d'éviter les grands axes de circulation, de simplifier les itinéraires.

SÉCURISEZ VOTRE VÉLO

- Vous êtes attaché à votre vélo ? Attachez-le bien !**
- Pour protéger votre vélo contre le vol, voici quelques conseils simples :
- Utilisez un antivol solide
 - Les antivol en "U" offrent le meilleur rapport sécurité/poids / prix.
 - Attachez votre vélo à un point fixe.
- Accrochez en priorité le cadre, si possible avec la roue avant.**
- Un antivol fixe (ou de cadre) en complément à un U est recommandé car très pratique pour un "arrêt minute" ou pour verrouiller la roue arrière.
- Dans les grandes villes ou la nuit, deux U sont une précaution utile.
- Pensez au marquage !**
- Faute d'identification, seuls 2 % des vélos retrouvés peuvent être restitués à leur propriétaire. À La Rochelle, l'association Vive le Vélo propose, chaque premier samedi du mois de 15h à 18h (sauf en août) de marquer votre vélo pour 5 €. Rendez-vous dans la cour de l'école Dor, 24 rue St Jean du Péro à La Rochelle. Ce numéro, entré dans une base de données nationale, rendra possible la restitution de votre vélo.
- Toutes les dates de marquage sur le site de Vive le Vélo : <http://vivelevelo17.free.fr>

Plan VÉLO
Agglomération de La Rochelle
Septembre 2018

Les services VÉLO

LES VÉLO-PARCS SÉCURISÉS

Situés aux haltes ferroviaires de Châtellailon-Plage, d'Angoulins-sur-Mer, d'Aytre-Plage, de La Rochelle Porte Dauphine, au parc relais LILJO-Griffières à Lagord et dans le parking en ouvrage du Vieux Port à La Rochelle, les véloparcs vous permettent de stationner votre vélo à l'abri des intempéries et du vol.

LIBRE SERVICE VÉLOS

Toute l'année 24h/24 et 7 jours/7.
48 stations en service dont 3 avec carte bancaire (C1, plan).
Abonnement possible aux bonnes équipes cartes bancaires, en ligne sur www.velo-yelo.fr ou en flashant le QRcode sur l'une des stations de vélos en libre service.
Pour un abonnement à l'année, rendez-vous à la Maison de la Mobilité située Place de Verdun.

Abonnement nécessaire

- 20 €/an pour les abonnés transports collectifs Yélo (dont 6 € de crédit d'utilisation offerts) ;
- 25 €/an pour les non-abonnés (dont 6 € de crédit d'utilisation offerts) ;
- Et pour les abonnements occasionnels par carte bancaire :
 - 2 € pour 2 jours ;

Tarifs

Gratuit la première demi-heure, puis 1 € par demi-heure jusqu'à 2h. Au-delà de 2h, 3 € par demi-heure. Caution non encaissée de 150 €.

Attention, au-delà de 24h, le vélo est considéré comme volé et la caution prélevée.

LES RÉPARATEURS / VENDEURS

LA ROCHELLE		
ATELIER CYCL'OCASSE DE MIREUIL	19 avenue du Général Mangin	05 46 67 54 04
ATELIER CYCL'OCASSE DE VILLENEUVE-LES-SALINES	41 avenue Danton	05 46 34 97 89
CYCLABLE	8 Bis quai Senac de Meilhan	09 83 08 17 25
VELOLAND CHASSON CYCLES	141-143 boulevard André Sautel	05 46 67 31 32
VELOLAND CHASSON CYCLES	24-26 rue du Minage	05 46 41 17 69
ANGOUILINS		
CYCL'OMAX	9 rue de la Mer	06 16 71 73 27
AYTRE		
CYCLES MAZEROLLES	41 avenue Commandant Lysiaick	05 46 44 28 08
VELOVOLT	49 avenue Salengro	05 46 56 13 78
DOMPIERRE-SUR-MER		
DISTRICTCYCLE	36 rue Général de Gaulle	05 46 00 70 79
LAGORD		
ECOVELO-CYCLES ET SCOOTERS	3 Centre Cial du Fief Rose Avenue du Fief Rose	05 46 00 90 00
PUILBOREAU		
DÉCATHLON	2 rue de Belgique	05 46 68 00 00
INTERSPORT	Centre Cial de Beaulieu Rue de la Libération	05 46 00 46 00